

Regards sur Anjou

Développement durable



Formation d'un comité consultatif environnemental

Le *Plan local de développement durable 2012-2015* de l'arrondissement d'Anjou a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 mars dernier. Afin d'atteindre les objectifs que s'est fixés l'arrondissement, un comité consultatif environnemental permanent sera créé. Ce comité aura pour mandat d'étudier les dossiers portant sur le développement durable et d'émettre des recommandations au conseil sur les actions à entreprendre.

L'arrondissement souhaite que ce comité soit composé d'acteurs représentatifs de divers milieux angevins et invite les personnes souhaitant participer à ce comité – citoyen, aîné, gens provenant des milieux communautaire, scolaire, industriel et commercial – à **soumettre leur candidature avant le vendredi 19 avril 2013**.

La demande de candidature doit comprendre une courte lettre expliquant votre intérêt à participer à ce comité, ainsi que vos coordonnées, et être soumise :

- par courriel à anjou@ville.montreal.qc.ca;
- en personne, à la mairie de l'arrondissement d'Anjou située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine et ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.



Pour obtenir davantage de renseignements, nous vous convions à communiquer avec la Direction du développement du territoire et études techniques au 514 493-8086.

Message de Luis Miranda

Le printemps de retour !



La neige va bientôt disparaître des trottoirs et des rues et nos équipes entameront sous peu le traditionnel nettoyage des rues. Ce sera aussi le signal de départ de plusieurs travaux d'amélioration et de réfection des installations publiques et du réseau routier.

Au cours des dernières semaines, le conseil d'arrondissement a autorisé plusieurs travaux, tous à différents stades de mise en œuvre. Ainsi, l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation de jeux pour les 5-12 ans au parc de Verdelles et l'adjudication du contrat pour la préparation des travaux de réalisation d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc Goncourt ont été confirmés. Ils s'ajoutent, d'une part, au mandat attribué en janvier à l'entretien du Centre Roger-Rousseau, dont les activités diversifiées continuent d'attirer un nombre croissant d'Angevines et d'Angevins et, d'autre part, au réaménagement d'un secteur du parc des Roseraies comprenant, notamment, de nouveaux modules de jeux pour les 2-5 ans et les 6-12 ans.

Les piétons et les automobilistes pourront aussi bientôt apprécier les améliorations apportées à l'intersection de la rue Bélanger et du boulevard des Galeries-d'Anjou, avec un élargissement des voies et une modification des feux de circulation, ainsi que la réfection de l'avenue de Dalkeith.

Tous ces efforts sont réalisés avec la volonté d'assurer la sécurité dans nos rues et d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents de l'arrondissement.

Au nom de toute l'équipe de l'arrondissement d'Anjou, je vous souhaite un beau printemps !

Je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Dans ce numéro



Service gratuit de déchiquetage le 20 avril

p. 3



Municipalité amie des aînés-Anjou (MADA)
La démarche angevine

p. 5

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Campagne de propreté 2013

Participez au grand ménage de printemps!



Chacun peut contribuer à cet indispensable nettoyage de printemps

Il est temps d'effacer les traces laissées dans nos rues et nos espaces verts par le passage de l'hiver. Chacun peut contribuer à cet indispensable nettoyage de printemps, le personnel de l'arrondissement comme le citoyen, notamment aux abords de sa propriété. En unissant nos efforts, Anjou retrouvera belle allure et notre qualité de vie en sera d'autant augmentée.

Pour l'arrondissement, le printemps signifie...

Côté travaux publics :

- ramassage des papiers, des feuilles mortes et des débris;
- nettoyage des espaces verts;
- nettoyage des poubelles;
- passage du balai sur 130,8 km de rues;
- entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- nettoyage de 185,1 km de trottoirs;
- préparation de 11 km de piste cyclable;
- réparation de la signalisation routière endommagée;
- préparation et plantation de fleurs dans les plates-bandes publiques.

Côté parcs, immeubles et équipements :

- nettoyage des parcs;
- remise en état des équipements (jeux et chalets);
- assainissement des carrés de sable;
- enlèvement des graffitis dans les parcs.

Côté développement du territoire :

- vérification du bon état de l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures;
- enlèvement des graffitis sur les édifices publics;
- aide aux résidents, aux commerçants et aux industriels dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis de la Ville de Montréal.

Pour le citoyen, le printemps signifie...

- ramasser les feuilles mortes et les papiers sur les terrains;
- râteler le gazon;
- retourner la terre des plates-bandes;
- planter des arbres, des arbustes et des fleurs;
- respecter les horaires de collecte;
- favoriser le recyclage;
- prendre soin des parcs;
- utiliser les poubelles du domaine public.

Nous comptons sur vous!

Rappels saisonniers

Abris temporaires d'automobiles et tiges de protection

La date limite pour retirer l'abri temporaire pour automobile est le 15 avril.

Restrictions de stationnement

Depuis le 15 mars, les restrictions de stationnement sont en vigueur pour permettre le nettoyage des rues et la réalisation de divers travaux (surfaçage de la chaussée, émondage, réparations à l'éclairage des rues, inspection des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.). Vérifiez les panneaux!



Michelle Di Genova Zammit
Samedi 13 avril

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous, de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.



Andrée Hénault
Samedi 27 avril

Venez rencontrer vos élus

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires les **mardis 2 avril et 7 mai**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Maire suppléant d'arrondissement



M^{me} Andrée Hénault

Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou

Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été désignée maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'avril, de mai, de juin et de juillet 2013.

Déchetage

Service gratuit de déchetage le 20 avril

L'arrondissement d'Anjou offre aux citoyens un service de déchetage gratuit des documents personnels le samedi 20 avril. En plus de documents confidentiels imprimés (déclaration de revenus, relevés bancaires, etc.), la compagnie Shred-it, mandatée à cet effet, détruit également tout document en plastique ou utilisant d'autres supports. La destruction s'exécute devant vous en toute sécurité et de façon confidentielle dans le respect de l'environnement. À noter qu'une preuve de résidence sera exigée.



Un camion de déchetage sera sur le territoire :

- de 9 h à 12 h
à la mairie d'arrondissement
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
- de 12 h 15 à 15 h
au parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace

Ce service sera aussi offert le samedi 15 juin.

Renseignements :
311 ou 514 493-8000.

Un hommage aux bénévoles

Semaine de l'action bénévole

Afin de saluer le dévouement de milliers de personnes soutenant les plus démunis, les banques d'alimentation, mais aussi les arts, les clubs sportifs et communautaires locaux, la *Semaine de l'action bénévole* a été mise sur pied. Cette semaine est aussi un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population. En 2013, la semaine se déroulera du **21 au 27 avril**.

L'arrondissement d'Anjou compte de nombreux bénévoles qui améliorent notre qualité de vie en nous proposant des services très variés. Leur implication est une richesse pour notre communauté. Anjou les soutient de diverses façons.

Vous avez le goût de mettre vos talents à contribution et vous désirez vous impliquer, mais ne savez ni où ni comment : appelez-nous. Nous vous guiderons dans la recherche de l'organisme qui répondra le mieux à vos attentes.

Renseignements :
André Maisonneuve, agent de développement, du lundi au vendredi, au 514 493-8209.

L'arbre et ses vertus

Aidez-nous à augmenter notre indice de canopée*

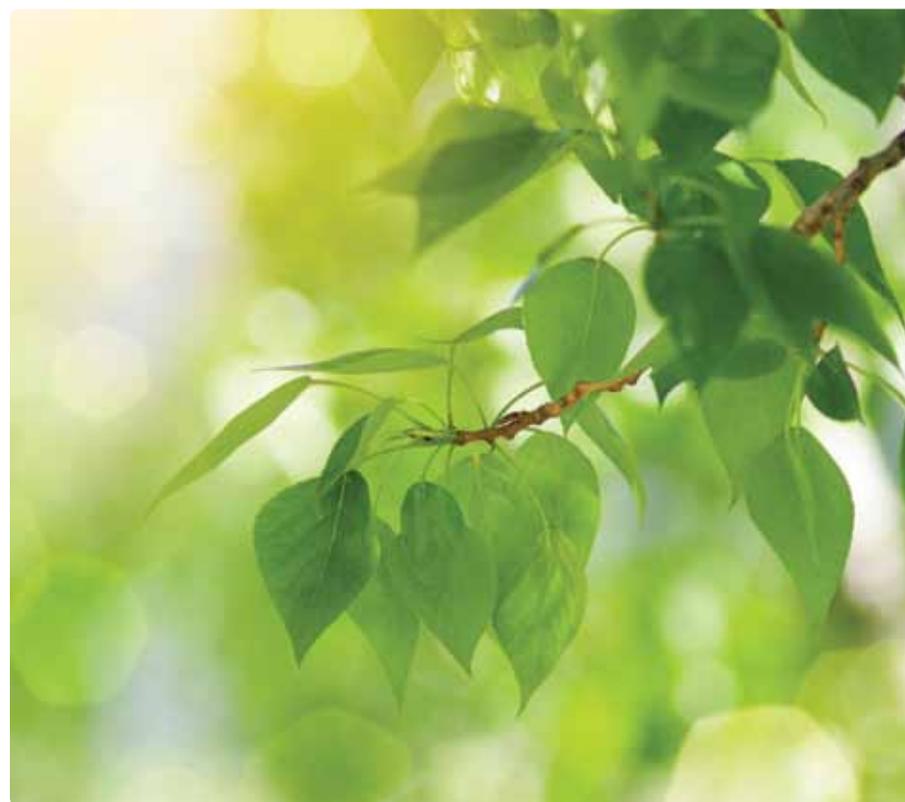
Les arbres publics et privés constituent une richesse collective. Ils sont les véritables poumons d'Anjou et contribuent à améliorer la qualité de l'air, procurent de l'intimité et donnent du caractère à nos artères, captent une partie des eaux de ruissellement. Alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie, ces majestueux végétaux permettent aussi d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation.

Nous encourageons les Angevines et les Angevins à contribuer à l'atteinte de l'objectif

de la Ville de Montréal de faire passer l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025. Les citoyens sont invités à planter un arbre sur leur terrain. De son côté, l'arrondissement a planté environ 280 arbres sur le territoire l'automne dernier.

* La canopée correspond au feuillage supérieur des arbres mesuré en été. L'indice de canopée fournit une référence utile pour évaluer l'ampleur de la forêt urbaine et la mesurer dans le temps.

Renseignements : 311.



Normes sur la protection et l'abattage d'un arbre

Protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition

Lors de travaux de construction ou de démolition, le propriétaire doit veiller à la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées. Les préposés aux permis de l'arrondissement fournissent au requérant toutes les informations sur ces méthodes au moment où une **demande de permis** de construction ou de rénovation est faite.

Abattage des arbres dans une cour avant ou dans une berge

Sur un terrain privé, un **certificat d'autorisation** est requis pour abattre un arbre dans une cour avant, dans une berge et sur un terrain sans construction. Ce certificat est délivré uniquement pour les raisons suivantes.

L'arbre est :

- susceptible de causer un dommage sérieux aux biens;
- mort ou atteint d'une maladie irréversible;
- une nuisance pour la croissance et le développement d'arbres voisins de plus grande valeur;
- un risque pour la sécurité publique ou pour l'exécution de travaux publics;
- situé dans l'aire d'implantation ou à moins de trois mètres de l'aire d'une construction projetée, autre qu'une enseigne, une clôture, un mur de soutènement, une aire de stationnement ou une dépendance ne reposant pas sur des fondations.

La demande doit préciser les raisons démontrant la nécessité de l'abattage. De plus, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage, un nouvel arbre (tronc d'au moins 5 cm de diamètre mesuré à 1,4 m du sol) doit être planté dans un délai de six mois. L'abattage de l'arbre ne peut être effectué qu'après avoir obtenu le certificat d'autorisation.

Modifications réglementaires au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)

L'implantation d'une garderie conditionnelle à une évaluation qualitative



L'arrondissement souhaite dorénavant mieux encadrer l'implantation des garderies sur le territoire, afin de s'assurer de la qualité de ces installations tant pour offrir des lieux attrayants et sécuritaires aux enfants que pour leur intégration harmonieuse au milieu d'insertion. Tout nouveau projet d'implantation d'une garderie ou d'un centre de la petite enfance devra donc respecter des critères visant l'atteinte des objectifs du *Plan d'implantation et d'intégration architectural* (PIIA) et faire l'objet d'un permis.

Renseignements sur les procédures et les critères à respecter :
514 493-5115.

Nouvelle construction et agrandissement (RCA 45-5)

Le règlement sur les PIIA (RCA 45) a été modifié afin de mieux encadrer les projets de construction et d'agrandissement des bâtiments résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels d'Anjou. Les objectifs visent, notamment, à favoriser la qualité architecturale ainsi que l'intégration harmonieuse des projets dans leur milieu d'insertion. Plusieurs nouveaux critères visent à évaluer l'atteinte de ces objectifs. Les projets de construction feront l'objet d'une évaluation qualitative par le comité consultatif d'urbanisme qui formulera une recommandation au conseil d'arrondissement avant l'obtention du permis.

Renseignements sur les procédures relatives à cette réglementation : 514 493-5115.

Économie d'eau potable

Vente à prix réduit de barils de récupération d'eau de pluie

La gestion responsable des ressources signifie, notamment, une réduction de la consommation de l'eau potable, une ressource épuisable. Or, nous oublions parfois l'importance de sa conservation. L'arrondissement d'Anjou souhaite vous sensibiliser à l'économie d'eau potable en vous incitant à adopter de saines habitudes et, par de petits gestes, à collaborer à la préservation de cette ressource. Dans un contexte de changements climatiques, Anjou met à votre disposition des barils de récupération d'eau de pluie à un prix réduit. De simples modifications de nos habitudes de vie peuvent faire une grande différence.

Les atouts du baril

- d'une capacité de 208 litres; conçu à 50 % de plastique recyclé;
- incluant robinetterie, boyau de débordement et filtre moustiquaire en acier inoxydable;
- offert avec un guide d'installation et des conseils d'entretien.

Coût : 50 \$ (avant taxes). Les prix sont modifiables sans préavis.

Modalités de récupération du baril

Afin de récupérer un baril, il suffit de vous présenter à la Direction du développement du territoire et études techniques (7171, rue Bombardier). Notez qu'une preuve de résidence est requise et qu'aucun remboursement ou échange n'est ensuite possible.

En acceptant cette offre, vous devez vous assurer de pouvoir installer le baril de manière à ce qu'il ne soit aucunement visible de la rue.

Renseignements :
514 493-8086.

Réduisez votre empreinte écologique en diminuant votre consommation d'eau potable!

Réglementation en vigueur

Entretien de la pelouse sans pesticides

L'utilisation des pesticides est strictement interdite à Anjou, renseignez-vous sur les solutions écologiques alternatives autorisées (biopesticides, huiles minérales ou ingrédients actifs). Toutefois, le mieux est encore d'éviter l'emploi de ces produits en gardant votre pelouse en santé. Comment? Voici quelques conseils utiles tirés du *Carnet horticole* du Jardin botanique de Montréal :

- Tondez haut (jamais moins de 7,5 cm), souvent, et laissez les rognures au sol. Aigüisez régulièrement les lames de tondeuse.
- Arrosez en profondeur, seulement au besoin soit uniquement selon le degré de sécheresse du sol.
- N'arrosez jamais en plein soleil, plus de la moitié de l'eau s'évapore avant de pénétrer dans le sol. D'ailleurs, rappelez-vous que l'article 8 du règlement 1031 interdit de se servir de boyaux d'arrosage entre 8 h et 18 h non seulement pour l'arrosage des pelouses, mais aussi pour quelque usage que ce soit.
- Aérez la pelouse idéalement une fois par année, au printemps, l'air, l'eau et les engrais y pénétreront mieux.
- Terreutez avec du compost.

- Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale.
- Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre pour éviter la prolifération d'herbes indésirables.



Une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet : ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet.

Installation d'une piscine résidentielle

Procurez-vous un permis

Depuis 2010, afin de prévenir la noyade, le règlement provincial qui encadre l'installation d'une nouvelle piscine résidentielle comporte des règles précises (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.) pour en contrôler l'accès, et ce, qu'il s'agisse d'une piscine creusée ou hors terre. L'arrondissement s'assure du respect de ces mesures et un **permis est nécessaire** avant d'entreprendre les travaux de construction de cette installation. Présentez-vous au comptoir d'accueil des permis de l'arrondissement à cet effet, le personnel vous renseignera sur les règles à suivre.

Renseignements : 311.

Recycler les piles

Ne jetez jamais les piles AAA à D, alcalines, rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb dans les ordures ménagères, elles contiennent des métaux lourds (cadmium et mercure) très toxiques pour l'environnement, notamment pour l'eau.

Trois possibilités pour vous en défaire :

- apportez-les lors des collectes itinérantes des RDD;
- rendez-vous à l'écocentre de Rivière-des-Prairies situé au 11400, rue Léopold-Christin;
- déposez les piles rechargeables dans les casernes de pompiers ou dans certains détaillants, tels que La Source, Bureau en gros, Canadian Tire, Rona et IKEA. Il est recommandé de communiquer avec le lieu de collecte choisi avant de s'y rendre puisqu'il peut y avoir eu changement dans la politique de récupération des piles.



Les matières récupérables serviront à fabriquer de l'acier inoxydable ou de nouvelles piles.

Organisme communautaire

L'Éveil Musical d'Anjou a 45 ans!



Fondé en 1967, l'Éveil musical Anjou fête son 45^e anniversaire au service de la musique, de la relève et du public angevin! Plus de 7 000 élèves y ont reçu une formation musicale.

En 1974, l'organisme est reconnu par la Ville (maintenant par l'arrondissement) qui lui procure des locaux et une aide administrative afin que la musique soit à la portée de tous et toutes. L'Éveil musical passe alors de 40 à 150 élèves! Cours de piano, flûtes, violon, violoncelle, guitare, percussions, exploration musicale et même chant sont donnés par des professeurs diplômés.

En 1978, un incendie détruit les locaux, l'Éveil perd tout! Grâce à la Ville d'Anjou et au ministère des Affaires culturelles, le

comité de bénévoles relance l'organisme dans l'école polyvalente d'Anjou.

Au fil du temps, l'Éveil perpétue sa tradition d'ouverture à la musique. Des cours de « Rock Band » et de musique populaire se sont ajoutés, et les professeurs et le conseiller pédagogique s'intéressent au multimédia et à la technologie.

Grâce à une subvention annuelle de l'arrondissement d'Anjou et à la qualité de son enseignement, l'Éveil devrait encore faire découvrir la

musique à nombreux élèves.

Mentionnons que, chaque printemps, les élèves se produisent dans trois concerts. En 2013, ils se tiendront les 10, 11 et 12 mai prochain.

L'Éveil musical Anjou fête son 45^e anniversaire au service de la musique.

Municipalité amie des aînés-Anjou (MADA)

La démarche angevine



Dans le cadre de la démarche MADA-Anjou mise en œuvre en 2012 et dans laquelle l'arrondissement s'est engagé pour mieux répondre aux besoins des aînés et encourager le vieillissement actif, les élus d'Anjou ont autorisé l'adhésion de l'arrondissement aux sept principes du *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* de la Ville de Montréal, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février dernier. Les sept principes qui guident l'action d'Anjou envers les aînés sont les suivants :

1. Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés;
2. L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés;
3. L'analyse différenciée selon les sexes, pour prendre en compte les besoins différenciés des personnes aînées;
4. Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble;
5. La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources;
6. Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe;
7. La flexibilité, pour s'adapter aux changements.

C'est en s'appuyant sur ces principes que le comité MADA-Anjou – regroupant M^{me} Andrée Hénault, l'élue responsable de

ce dossier, les directions de l'arrondissement et des acteurs clés de la collectivité, soit deux personnes aînées reconnues pour leur expertise et leur implication dans la communauté, M^{me} Jacqueline Cardin-Léonard et M. Yves Tremblay, deux membres du ROCHA et un représentant de la police de quartier – élabore le Plan d'action local en faveur des aînés.

Par cette démarche, l'arrondissement vise à développer le « réflexe aîné » dans quatre grands secteurs d'intervention relevant de ses compétences (habitation, déplacements, sécurité et loisirs) afin de :

- aménager l'espace public pour le rendre accueillant, accessible et sécuritaire pour les aînés;
- offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique;
- améliorer l'accessibilité à l'information pour les aînés;
- faciliter les déplacements des aînés dans l'arrondissement.

La démarche se conclura par un plan d'action local MADA-Anjou, dont l'adoption par l'arrondissement est prévue ce printemps. Anjou disposera ensuite de pistes d'action pour nos aînés aient les moyens de participer pleinement à notre collectivité.

Sécurité routière

Si je suis cycliste...



- Je m'assure de voir, d'entendre et d'être vu
- Je respecte la signalisation
- J'enlève mes écouteurs
- Je roule dans le sens de la circulation
- Je signale mes intentions
- Je descends de mon vélo sur les trottoirs
- Je porte un casque pour ma protection

Pour en savoir davantage, visitez le site ville.montreal.qc.ca/anjou



Concert hors série

Soirées-concert avec
Anjou-Desjardins
saison 2012-2013

Jeudi 2 mai à 19 h 30
Marco Calliari



Desjardins
Caisse populaire d'Anjou

accès
culture

Marco Calliari est né au Québec, mais il n'a jamais oublié ses racines italiennes. En grandissant dans sa *famiglia*, il a été entouré des mélodies de l'opéra. Avec son plus récent opus *Al Faro Est*, Marco Calliari continue de faire danser, rire et chanter les gens qu'il rencontre de par le monde. Que ce soit au Canada, aux États-Unis ou en Europe, il soulève les foules partout où il va. C'est toujours avec une énergie débordante et contagieuse qu'il transporte le spectateur dans l'univers musical, coloré et festif du carnaval italien!

Billets : en vente dans les bibliothèques d'Anjou au coût de 20 \$ et en ligne en quantité limitée sur lavitrine.com, moyennant des frais supplémentaires. S'il reste des places, des billets seront disponibles à l'entrée.

Lieu : Église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace. Les portes de l'église ouvrent à 18 h 45.

La logistique de ce concert est réalisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte d'Anjou.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine).

Arts visuels

Expositions à la Galerie d'art Goncourt



Des artistes amateurs exposent leurs œuvres pour aiguïser tous vos sens!

Les heures d'ouverture sont les mêmes que celles de la bibliothèque Jean-Corbeil, à l'exception des mercredis 1^{er} et 8 mai où elle fermera à 18 h 30.

Du 26 avril au 17 mai
Les étudiants en peinture exposent

Le vernissage aura lieu le 26 avril en présence de certains artistes. Un vin d'honneur sera servi.

Le 30 mai
Expo-vente de bijoux de fantaisie

Les élèves des ateliers de bijoux de fantaisie vous attendent de 18 h 30 à 21 h. Un vin d'honneur sera servi.

Entrée libre pour ces deux expositions. Venez découvrir et encourager nos artistes.

Renseignements : 514 493-8200.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Laisser vos tout-petits tourner les pages et regarder les images. Par ce contact, vous leur donnez la chance de devenir des lecteurs assidus.

Activités pour adultes

Musclez vos méninges!

Tous les jeudis du 4 avril au 6 juin à 10 h
Bibliothèque Jean-Corbeil
Inscriptions au comptoir du prêt



Vous voulez *muscler* votre mémoire dans une atmosphère détendue? Vous cherchez une activité sociale, informative et amusante? Participez à nos

ateliers qui combinent des trucs, des activités et des conversations pour garder votre mémoire en santé.

Activités pour jeunes



Soirée ados exceptionnelle!

Vendredi 3 mai de 18 h à 21 h
Pour les 10 à 14 ans
Bibliothèque Jean-Corbeil

Entrée interdite aux adultes, DJ déchaîné, jeux vidéo, ateliers, danse, collations, tirages. Si tu as entre 10 et 14 ans, viens prendre possession de TA bibliothèque le temps d'une soirée exceptionnelle! Mentionnons que la soirée est organisée

en collaboration avec la Maison des jeunes d'Anjou.

Accès interdit aux adultes!
À cette occasion, exceptionnellement, les adultes devront quitter la bibliothèque à 17 h. Dès 18 h, la bibliothèque sera réservée aux jeunes de 10 à 14 ans!

Nouveauté

Activités culturelles

Théâtre jeune public



Une maison pour Linton
Pour les 2 à 7 ans
Samedi 13 avril à 10 h 30
Gratuit
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

elle s'est retrouvée à l'ère de la Préhistoire : à l'époque des dinosaures!

Comme toujours, elle a fait de touchantes rencontres, mais elle a aussi eu une surprise bien spéciale lors de son retour. Un voyageur clandestin s'est caché dans ses valises... Nul autre que Linton le tricératops!

Comme elle est nomade et qu'elle s'absente trop souvent, elle ne peut pas s'occuper du dinosaure adéquatement. Réussira-t-elle à lui trouver une maison?



Atelier Ma première BD

Samedi 4 mai à 10 h 30
Pour les 8 à 14 ans
Bibliothèque Jean-Corbeil
Inscription au comptoir du prêt dès maintenant

Illustrateur, bédéiste, Michel Grant anime *Ma première BD*, un atelier idéal pour apprendre les bases de création d'une bonne bande dessinée et développer sa créativité.

Paprika est bien spéciale... elle peut voyager dans le temps. D'ailleurs, lors de son dernier voyage,